



**ÉVALUATION PAR LA CSI ET LE TUAC  
DE LA DÉCLARATION DU SOMMET DU G20 DE TORONTO  
ET DE LA DÉCLARATION DU SOMMET DU G8 DE MUSKOKA**

**ONTARIO, CANADA, 25-27 JUIN 2010**

**Examen des résultats relatifs à l'emploi et à la croissance**

1. Le sommet du G20 de Toronto aura freiné l'action collective à laquelle ses membres s'étaient engagés pour régler la crise de l'emploi issue de la crise économique et financière. Lors de la réunion de Pittsburgh de septembre 2009, les membres du G20 s'étaient engagés à « *placer les emplois de qualité au cœur de la reprise* » et avaient confié l'atteinte de cet objectif à l'OIT et à d'autres organisations pertinentes. En avril 2010, la réunion des ministres de l'Emploi et du Travail du G20 tenue à Washington émettait même une série de recommandations à l'intention des dirigeants des pays membres quant aux mesures à prendre afin d'« *accélérer la création d'emplois pour assurer une reprise durable et une croissance pérenne* » et de « *préparer [les salariés] aux défis et aux opportunités de demain* ». Et pourtant, la question de l'emploi était absente de l'ordre du jour initial du sommet de Toronto et du projet de déclaration du Sommet divulgué officieusement ; elle était reléguée à l'annexe consacrée au « *Cadre pour une croissance forte, durable et équilibrée* ».

2. Suite à l'intervention de la délégation syndicale auprès de plusieurs dirigeants d'organisations internationales présents à Toronto, le préambule de la déclaration finale évoque maintenant les emplois, ainsi que les recommandations de la réunion des ministres de l'Emploi et du Travail de Washington et la stratégie de formation. Le texte indique ainsi : « *nous sommes convenus des prochaines mesures à prendre en vue d'assurer une reprise intégrale de la croissance et des emplois de qualité* » (§ 2) et « *reconnaissant qu'il est important de réaliser une solide croissance de l'emploi et d'assurer une protection sociale à nos citoyens, surtout les plus vulnérables, nous accueillons avec satisfaction les recommandations de nos ministres du Travail et de l'Emploi, qui se sont réunis en avril 2010, ainsi que la stratégie de formation préparée par l'Organisation internationale du Travail (OIT) en collaboration avec l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE)* » (§ 5). Il stipule également : « *Nous sommes déterminés à rendre compte des engagements que nous avons souscrits, et avons chargé nos ministres et fonctionnaires de prendre toutes les mesures nécessaires pour les mettre en œuvre dans les délais convenus* » (§ 6). Il reste que cet engagement en faveur d'une croissance forte de l'emploi entre en contradiction avec les appels à la réduction des déficits publics et les mesures déjà prises dans plusieurs pays du G20. Pour réduire les déficits, plusieurs gouvernements ont commencé à

restreindre les dépenses consacrées à l'investissement public, à la relance de l'emploi et aux prestations sociales, et à accélérer la réduction des dépenses publiques.

3. Les membres du G20 ont convenu de créer des groupes de travail consacrés respectivement à la corruption et au développement. Si ces groupes ont un rôle important à jouer, leur création montre clairement que le G20 reste sourd à la demande des syndicats, à savoir mettre en place un groupe de travail du G20 sur l'emploi, parallèlement à des consultations régulières avec les organisations syndicales. De la même manière, la déclaration ne s'engage pas à organiser d'autres réunions des ministres du Travail, en dépit des assurances de la chancelière allemande Angela Merkel à l'occasion de sa rencontre avec une délégation syndicale à Toronto le 26 juin 2010. On sait aujourd'hui que la France a l'intention d'organiser une deuxième réunion des ministres du Travail du G20 en 2011.

4. Les communiqués des différents chefs d'État publiés avant le sommet font clairement apparaître des divisions sur la priorité à donner à la reprise et à l'emploi ou à la réduction des déficits publics. L'Allemagne, le Royaume-Uni et le Canada ont fait pression pour obtenir ce qui reviendrait à une « sortie » prématurée des mesures de stimulation économique, tandis que les États-Unis et quelques pays émergents ont plaidé en faveur de la poursuite du soutien de la croissance. Cette fracture a été renforcée par la crise du marché des obligations souveraines de mai 2010.

5. Les syndicats avaient demandé au G20 de tenir tête aux marchés obligataires et de ne pas se laisser pousser vers une contraction prématurée susceptible de replonger l'économie mondiale dans une récession à double creux. Sur ce point la déclaration du G20 ne tranche pas et pointe simultanément dans les deux directions. À titre de concession aux « faucons du déficit » tels le premier ministre canadien, la déclaration indique que « *les économies avancées se sont engagées à mettre en place des plans budgétaires qui auront pour effet de réduire d'au moins de moitié les déficits d'ici 2013, et de stabiliser ou de réduire les ratios de la dette publique au PIB d'ici 2016* » (§ 10). L'annexe I ajoute que « *l'assainissement devra s'amorcer en 2011 dans les économies avancées, et plus tôt encore dans les pays actuellement aux prises avec d'importants défis budgétaires* », à l'exclusion du Japon. Pourtant, dans le même temps, la déclaration précise que « *la reprise reste inégale et fragile, le taux de chômage dans certains pays se situe encore à des niveaux inacceptables, et les impacts sociaux de la crise se font encore largement sentir. Il est primordial d'enraciner solidement la reprise [...]. Pour cela, nous devons aller jusqu'au bout de nos plans de stimulation actuels, tout en travaillant à instaurer les conditions propices à une demande privée robuste* » (§ 4). Bien que la déclaration souligne la nécessité de différencier les approches en fonction des pays, les mesures d'austérité aujourd'hui à l'ordre du jour dans de nombreuses économies européennes risquent de faire basculer l'Europe dans une période durable de faible croissance. Pour répondre à ces besoins fiscaux, aucun lien n'est établi entre la réduction des déficits et le recours potentiel à de nouvelles taxes telles que la taxe sur les transactions financières (TTF) ou à une taxation plus progressive.

6. Fort malheureusement, les dirigeants du G20 n'ont pas sérieusement débattu de la stratégie de formation élaborée par l'OIT. En réponse à la demande des membres du G20 au sommet de Pittsburgh, l'OIT avait proposé une stratégie de formation visant à obtenir « *une main d'œuvre qualifiée pour une croissance forte, durable et équilibrée* ». Son rapport comporte trois axes : l'intérêt d'une stratégie d'acquisition de compétences, un cadre conceptuel et des recommandations de mise en œuvre. Notant à juste titre que les compétences ne créent pas automatiquement des emplois plus nombreux et de meilleure

qualité, le rapport demande d'inscrire les politiques relatives aux compétences dans un ensemble de politiques plus large. Compte tenu de l'énorme diversité des systèmes nationaux d'enseignement et de formation, le texte identifiait plusieurs composantes communes à toute stratégie de formation : l'anticipation des besoins en compétences, la nécessité de maintenir et de renforcer la qualité et la pertinence de la formation, l'égalité pour tous des opportunités de formation, l'existence de mécanismes de financement de la formation, l'évaluation permanente des résultats économiques et sociaux de la formation. Par ailleurs, le rapport demandait au G20 de faire participer les représentants des employeurs et des salariés aux décisions concernant la formation, y compris dans les secteurs économiques.

7. Les organisations syndicales internationales se félicitent du mandat confié à l'OIT. Elles ont toutefois exprimé à maintes reprises leurs craintes concernant un objectif clé des politiques nationales en matière d'acquisition des compétences, à savoir augmenter la réactivité des systèmes d'enseignement et de formation professionnels (EFP) aux exigences du marché du travail et les reformuler afin qu'ils soient davantage « pilotés par la demande » et « dirigés par les employeurs ». Les organisations syndicales internationales ont demandé à plusieurs reprises la mise en œuvre d'un mécanisme équilibrant préférences des formés et besoins des employeurs, qui pourrait prendre la forme d'une participation effective des syndicats à la gouvernance des systèmes EFP.

### **Cadre pour une croissance forte, durable et équilibrée**

8. Seul le § 14 de l'annexe I, consacrée à une croissance forte, durable et équilibrée, fait état de la réunion des ministres du Travail du G20 de Washington en avril 2010. Il n'est mentionné aucune recommandation spécifique telle que la nécessité de mettre en œuvre le Pacte mondial pour l'emploi de l'OIT, en dépit de sa validation claire par les ministres du Travail, le rôle des salaires dans la reprise économique et l'importance du respect des normes internationales du travail.

9. Le rôle de l'OIT dans le processus d'évaluations mutuelles du cadre du G20 est cependant évoqué et, peut-être plus important encore, l'OIT figure dans une liste d'organisations à consulter (certes « *au besoin* ») lors de l'étape suivante du processus (annexe I, § 17), lorsque « *chaque membre du G-20 identifiera les mesures qu'il prend pour mettre en œuvre les politiques dont nous sommes convenus aujourd'hui, afin d'assurer une croissance plus forte, plus durable et plus équilibrée* », qui « *formeront la base du plan d'action stratégique que nous annoncerons au Sommet de Séoul* ».

10. Le cadre demande la mise en œuvre de politiques de réforme structurelle pour « *[accroître] le potentiel de croissance* » des économies du G20, sur la base des résultats du premier stade du *processus d'évaluations mutuelles*. Les « *[réformes des] marchés des produits, des services et du travail dans les économies avancées* » et la « *[réduction] des restrictions à la mobilité de la main d'œuvre (...) dans les économies de marché émergentes* » (annexe I, § 13, première et deuxième puces) font l'objet d'une attention particulière. Bien que le cadre se garde d'appeler ouvertement à poursuivre la déréglementation des marchés du travail, la vision qui le sous-tend implique que celle-ci améliorerait les perspectives économiques et de l'emploi. Un rapport du Fonds monétaire international (FMI) prétendant analyser différents scénarios de politiques qui permettraient d'atteindre les objectifs fixés par le cadre du G20 est particulièrement révélateur. En guise de baguette magique, le FMI ressort des cartons la déréglementation des marchés du travail. S'appuyant sur un rapport précédent

de l'OCDE, le FMI prétend ainsi identifier des priorités de réformes structurelles pour les « *économies avancées déficitaires* » et pour les « *économies avancées excédentaires* ».

11. Selon le FMI, les priorités de réforme des marchés du travail pour le groupe des *économies avancées déficitaires* devraient comprendre des mesures telles que la « *réforme des dispositifs de prestations d'invalidité ; la gestion d'un système flexible de négociation des salaires ; l'amélioration des incitations fiscales pour la participation des salariés ; la réduction de l'indexation des salaires et la réforme du système d'assurance chômage* ». Pour le groupe des *économies avancées excédentaires*, elles devraient comporter « *la réforme du système d'assurance chômage ; la réduction du salaire minimum ; la baisse des coûts de recrutement ; la réduction des taxes implicites sur le travail des seniors ; la réduction des charges salariales sur le revenu du travail ; la baisse des obstacles fiscaux à la participation à plein temps de la main d'œuvre féminine ; la décentralisation des négociations salariales ; le renforcement de la mobilité de la main d'œuvre au sein de l'UE ; la réforme des prestations d'invalidité ; la suppression des mesures financières démotivantes pour la recherche d'emploi et la limitation de la portée de l'extension administrative des conventions collectives* »<sup>1</sup>.

12. Les seuls appels à des réformes de la gouvernance plus ambitieuses et les seules références à une collaboration avec les Nations Unies se limitent à la mention d'un nombre restreint d'organisations telles que l'OIT ou l'UNCAC (§ 40) et à des réunions spécifiques comme le Sommet de haut niveau de l'ONU sur les OMD de septembre 2010 (§ 43) et la 4<sup>ème</sup> conférence de l'ONU sur les PMA de 2011 (§ 44).

13. Plusieurs allusions voilées à la nécessité d'apprécier la monnaie chinoise sont présentes : le § 4 évoque les « *efforts déployés pour rééquilibrer la demande mondiale* », le § 12 indique que « *les économies excédentaires procéderont à des réformes pour réduire leur dépendance à la demande extérieure, et se concentreront davantage sur les sources de croissance nationales* ». Voir également la dernière puce du § 13 de l'annexe I.

### **Réforme du secteur financier**

14. Le sommet de Toronto n'a pas avancé sur la réforme financière. Ses conclusions indiquent même que le G20 en a, au moins temporairement, transféré la direction à ses ministres des Finances, ainsi qu'au Conseil de stabilité financière (CSF) et à ses membres. La déclaration des membres du G20 reprend les termes du communiqué convenu par leurs ministres des Finances en juin et des rapports intérimaires les plus récents du CSF. À Toronto, la discussion très attendue sur la taxation du secteur financier a révélé des divisions au sein du G20. L'acceptation du fait que « *certaines pays* » puissent appliquer un prélèvement financier et/ou une taxe financière et pas d'autres (§ 21) constitue un exemple flagrant d'échec de la coordination. La déclaration du G20 stipule que les « *conditions équitables* » devront « *tenir compte des circonstances et des options propres à chaque pays* » (annexe II, § 22). Lors de la réunion de Londres d'avril 2009, les membres du G20 avaient convenu « *d'instaurer une coopération beaucoup plus systématique et cohérente entre les pays et le cadre de normes rigoureuses internationalement reconnues dont le système financier mondial a besoin* ». A Toronto cet engagement a été sérieusement affaibli.

<sup>1</sup> Rapport rédigé par le personnel du FMI : G-20 Mutual Assessment Process — Alternative Policy Scenarios. Présenté au sommet du G20 de Toronto ; 26-27 juin 2010, p. 25 [http://www.imf.org/external/np/g20/pdf/062710a.pdf].

15. Les sections de la déclaration relatives à la « réforme du secteur financier » (§ 15-22) commencent par l'affirmation : « *Nous avons solidifié le système financier mondial* ». Le texte salue des initiatives aussi diverses que le fonds d'urgence de 500 milliards d'euros des Européens pour la Grèce et le projet de loi américain sur la réforme financière (*Financial Reform Bill*) ratifié par le Congrès la veille du Sommet (§ 15). La phrase : « *nous nous engageons à agir ensemble pour honorer les engagements* » déjà pris par les membres du G20 lors des sommets précédents (§ 16) est révélateur du manque d'ambition du sommet de Toronto. Le texte reprend le communiqué de la réunion des ministres des Finances du G20 à Busan (Corée) le 5 juin 2010<sup>2</sup>, y compris l'accord sur une version atténuée de l'examen de la réglementation prudentielle Bâle II, dont la Banque pour les règlements internationaux (BRI) a divulgué les termes une semaine avant Toronto<sup>3</sup> (§ 18). D'autres travaux du CSF et de ses membres sont brièvement mentionnés : normes comptables, rémunération des banquiers, agences de notation, produits dérivés et fonds de couverture (§ 19), à mener de façon « *non discriminatoire* » (une référence au clash transatlantique déclenché par le projet de directive européenne sur les fonds privés type *hedge fund*). Sont également évoqués la supervision financière (§ 20), ainsi que les processus d'examen par les pairs dirigés par le FMI, le blanchiment d'argent et les paradis fiscaux (§ 22). Tout ce qui précède est développé à l'annexe II de la déclaration, laquelle reprend à son tour les principaux points des contributions écrites du CSF au sommet le 27 juin : « *Overview of progress in implementing the G20 recommendations* »<sup>4</sup> (Point sur l'avancement de la mise en œuvre des recommandations du G20) et « *FSB Chairman's letter to G20* » (Lettre du Président du CSF aux dirigeants du G20)<sup>5</sup>.

16. Mais l'important figure au paragraphe 21, dans lequel le G20 évoque le suivi de l'un des engagements du sommet de Pittsburgh pour de nouveaux mécanismes de « règlement » pour les institutions d'importance systémique (« *too big to fail* ») et pour une « *contribution substantielle et équitable* » du secteur financier<sup>6</sup>. Cette fois encore, le texte de Toronto reproduit la teneur de la réunion des ministres des Finances du G20 de Busan. Il salue le rapport intermédiaire préparé pour le sommet par le CSF sur la « *réduction de l'aléa moral que posent les institutions financières d'importance systémique* »<sup>7</sup> et demande des « *recommandations de politique concrètes* » avant le sommet de Séoul de novembre 2010, un engagement déjà pris à Pittsburgh l'année dernière.

17. Concernant la création d'une taxe de stabilité financière applicable aux banques, le texte reprend en fait les termes de l'accord entre les ministres des Finances du G20 à Busan. Le principe d'une « *contribution substantielle et équitable* » demeure, mais une « *série d'approches* » est maintenant proposée. « *Certains pays ont choisi une taxe financière* », indique la déclaration, tandis que d'autres adoptent « *une approche différente* ». L'annexe II réaffirme les principes convenus par les ministres des Finances à Busan, à savoir : « *protéger les contribuables* », « *réduire les risques provenant du système financier* », « *protéger le flux des crédits dans les bonnes et les mauvaises périodes* », tout en tenant compte « *des circonstances et des options propres à chaque pays* », mais aussi, dans le même temps, en aidant à « *promouvoir des conditions équitables* » (annexe II, § 22). Il semble que les pays du G20 se sont mis d'accord pour ne pas être d'accord. En revanche, les propositions concrètes

<sup>2</sup> [http://g20.org/Documents/201006\\_Communique\\_Busan.pdf](http://g20.org/Documents/201006_Communique_Busan.pdf)

<sup>3</sup> <http://www.bis.org/press/p100618.htm>

<sup>4</sup> [http://www.financialstabilityboard.org/publications/r\\_100627c.pdf](http://www.financialstabilityboard.org/publications/r_100627c.pdf)

<sup>5</sup> [http://www.financialstabilityboard.org/publications/r\\_100627a.pdf](http://www.financialstabilityboard.org/publications/r_100627a.pdf)

<sup>6</sup> <http://www.pittsburghsummit.gov/mediacenter/129639.htm>

<sup>7</sup> [http://www.financialstabilityboard.org/publications/r\\_100627b.pdf](http://www.financialstabilityboard.org/publications/r_100627b.pdf)



du rapport final du FMI intitulé « *A Fair and Substantial Contribution by the Financial Sector* » (*Une contribution substantielle et équitable du secteur financier*)<sup>8</sup> ne figurent ni dans la déclaration ni dans les rapports rédigés par le CSF pour le sommet. La création d'une TTF n'est pas évoquée, en dépit des demandes de l'Allemagne, de la France<sup>9</sup> et du Conseil européen<sup>10</sup>. L'agenda du G20 fait apparemment l'impasse sur l'éventualité d'une action internationale concernant la TTF ou d'autres taxes.

18. À noter que, si le Conseil de stabilité financière (CSF) est cité à de multiples reprises, ce qui est systématique désormais dans les déclarations du G20, sa redevabilité n'est jamais évoquée. Il a pour mandat de mener un « *examen par les pairs transparents* », ce qui prête à rire quand on sait que sa séance plénière de Toronto du 14 juin 2010, juste avant le sommet, n'était même pas annoncée sur son propre site Internet – une leçon de transparence pour le moins douteuse.

### **Institutions financières internationales et du développement**

19. Les principaux éléments nouveaux concernant les institutions financières internationales (IFI) et les banques multilatérales de développement (BMD) concernent un appel à l'accélération des réformes des quotes-parts et de la représentation au FMI (§ 28 et 29) et des droits de vote à la Banque mondiale (§ 27). Ces deux points sont considérés importants pour la « légitimité » des institutions (§ 24 et annexe III, § 23). De la même manière, il est précisé que les processus de sélection des dirigeants des IFI ne doivent plus être liés à la nationalité, mais devenir « *ouverts et transparents, fondés sur le mérite* » (§ 30).

20. La nécessité d'augmenter les ressources des BMD est illustrée spécifiquement par la mention du Fonds africain de développement (§ 26).

21. Le § 47 évoque la création d'un « groupe de travail sur le développement » du G20 (peut-être suite à l'intention exprimée précédemment par le Président coréen de faire du développement un thème central du sommet du G20 de Séoul), chargé d'élaborer « *un programme de développement et des plans d'action pluriannuels qui seront adoptés à Séoul* ».

### **Changement climatique**

22. Concernant le changement climatique, la déclaration du G8 du 26 juin rappelle les engagements passés, dont la réduction de 80 % des émissions mondiales d'ici 2050 pour les pays de l'OCDE (§ 21) en prévision de la Conférence de la CCNUCC de Mexico en décembre (§ 22). Concernant le passage à une économie faible émettrice de carbone, le G8 reconnaît les opportunités que présentent les énergies renouvelables en matière de création d'emplois (§ 24), appelle à « *l'abolition ou la réduction des barrières tarifaires et non tarifaires au commerce de biens et services écologiques* » et souligne le « rôle important » que peuvent jouer le captage et le stockage du carbone (§ 24). Les pays du G8 réaffirment également leurs engagements au « *financement accéléré* » (§ 22), mais passent sous silence les objectifs de réduction des émissions à court ou moyen terme et la nécessité d'assurer une transition juste pour les salariés et les communautés.

<sup>8</sup> <http://www.imf.org/external/np/g20/pdf/062710b.pdf>. Le FMI propose de créer une contribution à la stabilité financière (CSF) et une taxe sur les activités financières (TAF) qui s'appliqueraient à toutes les institutions financières, aux banques, aux compagnies d'assurance, aux fonds de couverture, etc.

<sup>9</sup> <http://www.elysee.fr/president/root/bank/print/P9202.htm>

<sup>10</sup> [http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms\\_data/docs/pressdata/en/ec/115346.pdf](http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/en/ec/115346.pdf)

23. Le G20 s'engage aussi à une « *reprise placée sous le signe de l'écologie* » (§ 41), sans référence spécifique aux emplois verts pour autant. Prudents, ses membres indiquent que « *ceux d'entre nous qui avons été associés à l'Accord de Copenhague réaffirmons notre appui à l'accord [sic] et appelons les autres à s'y joindre* ». Ils affirment avoir pris l'engagement de se livrer à des négociations dans le cadre de la CCNUCC et être « *résolus à assurer le succès de la démarche grâce à un processus axé sur l'inclusion lors des Conférences de Cancun* » [COP16 en novembre 2010], ce qui sous-entend un déroulement des négociations multilatérales placé sous l'égide de l'ONU plutôt que du Forum des économies majeures (FEM) lié au G20. Cependant, ils veillent à demeurer vagues quant à la nature du « *succès de la démarche* » de COP16. Enfin, ils attendent avec intérêt les résultats du Groupe consultatif de haut niveau du Secrétaire général des Nations Unies sur le financement de la lutte contre le changement climatique, qui envisagent le recours à une TTF, entre autre. La déclaration du G20 « *encourage* » la mise en œuvre de stratégies nationales afin de réduire les subventions pour les combustibles fossiles et rappelle les décisions antérieures, ce qui revient à reconnaître implicitement qu'aucun progrès digne de ce nom n'a été accompli depuis la première décision sur cette question, à Pittsburgh.

### **Déclaration du G8 de Muskoka sur le développement et références du G8 et du G20 au commerce**

24. Si la déclaration du G20 se contente de mentionner succinctement le développement (§ 44), celui-ci est abordé en détail dans la déclaration du sommet du G8 de Muskoka, qui s'est déroulé juste avant le sommet du G20. Intitulée « *Reprise et renaissance* »<sup>11</sup>, la déclaration de Muskoka débute par un rappel de la pertinence du G8, qui « *a montré qu'il était en mesure de concevoir des approches crédibles pour surmonter les difficultés de notre époque* » (§ 3).

25. En matière de développement, la principale nouveauté du sommet du G8 de cette année a été la publication du premier « *Compte rendu des activités* »<sup>12</sup> mesurant le degré d'avancement effectif des engagements liés au développement de ses membres (§ 4). Basé sur des estimations de l'OCDE, ce document indique qu'il manque 10 milliards de dollars US (courants) et 18 milliards de dollars US (constants) par rapport à l'engagement pris par le sommet de Gleneagles en 2005 d'augmenter l'aide publique au développement (APD) de 50 milliards de dollars d'ici 2010 pour réaliser les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) en 2015. En dépit de ces chiffres inquiétants, les dirigeants du G8 sont convaincus des « *importants progrès* » accomplis dans la réalisation des OMD. Ils reconnaissent cependant qu'« *il faut aller plus loin* » (§ 4) et « *réaffirment* » leurs engagements à l'APD et au renforcement de l'efficacité de l'aide (§ 6). Pour ce faire, les dirigeants du G8 souhaitent vivement partager leurs responsabilités avec d'autres : les pays en développement « *doivent faire davantage* » (§ 3) et « *assumer leurs responsabilités premières en matière d'essor social et économique et de bonne gouvernance* » (§ 6), « *la crise a compromis la progression vers certains des objectifs pour 2015* » (§ 3), tandis que les actions doivent venir « *de la part non seulement de tous les gouvernements, mais aussi du secteur privé, des fondations, des organisations non gouvernementales [et] de la société civile* » (§ 7).

<sup>11</sup> <http://g8.gc.ca/wp-content/uploads/2010/06/declaration-eng.pdf>

<sup>12</sup> [http://g8.gc.ca/wp-content/uploads/2010/06/muskoka\\_accountability\\_report.pdf](http://g8.gc.ca/wp-content/uploads/2010/06/muskoka_accountability_report.pdf)

26. Le résultat très médiatisé du sommet est la dite « *Initiative de Muskoka* » (§ 8-14) visant à « *accélérer le progrès vers la réalisation* » de l'OMD n° 5 relatif à l'amélioration de la santé des mères et de l'OMD n° 4 sur la réduction de la mortalité infantile. Les dirigeants du G8 se sont engagés à mobiliser un financement additionnel de 5 milliards de dollars US au cours des cinq années à venir (§ 10), dont 1,1 milliard serait financé par le Canada, le G8 affirmant sa certitude qu'une mobilisation totale dans les années à venir atteindrait 10 milliards de dollars US (§ 11). Les autres engagements liés au développement pris par le G8 sont réaffirmés dans la déclaration du G20, tels que le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme et « *le contrôle ou l'élimination des maladies tropicales négligées (MTN)* » (§ 15), l'Initiative de L'Aquila pour la sécurité alimentaire de 22 milliards de dollars US à déboursier d'ici 2012 (§ 16), l'exploitation et le commerce illicites des ressources naturelles, notamment en République démocratique du Congo, ainsi que l'Initiative pour la transparence dans les industries d'extraction (§ 18) et l'Afrique (§ 19-20). La déclaration du G20 n'oublie pas la sécurité alimentaire (§ 34 et annexe III). Elle se félicite de l'annulation intégrale de la dette d'Haïti envers les IFI (§ 32).

27. De manière peu convaincante les membres du G8 renouvellent aussi leur attachement à « *la conclusion fructueuse* » du Programme de Doha pour le développement (§ 26). Le G20 fait de même, mais sans préciser de calendrier : il se contente de l'expression « *le plus rapidement possible* » (§ 38). Un examen complémentaire aura lieu à la réunion du G20 de Séoul en novembre 2010. Pour la première fois, la déclaration du G8 reconnaissait aussi l'importance croissante des négociations sur le commerce régional : « *Nous continuerons de résister aux pressions protectionnistes, de promouvoir la libéralisation du commerce et de l'investissement au sein de l'OMC, par la réduction des barrières à l'échelon national et par des négociations bilatérales et régionales* » (G8, § 26).

28. Le paragraphe 37 de la déclaration du G20 demande « *à l'OCDE, à l'OIT, à la Banque mondiale et à l'OMC de faire rapport, au Sommet de Séoul, sur les avantages de la libéralisation du commerce pour l'emploi et la croissance* ». À noter l'apparent rôle de leadership sur les questions de commerce dévolu, non à l'OMC, mais à l'OCDE, un point particulièrement significatif au vu de la récente approbation par le Conseil des ministres des pays de l'OCDE du projet de l'organisation sur cette question d'une durée deux ans. Il sera essentiel d'assurer la participation pleine et entière de l'OIT au processus, lequel, nous l'espérons, pourra livrer des indications sur les coûts de la libéralisation du commerce et ses éventuels avantages et tenir compte de questions telles que l'impact probable du Cycle de Doha sur les capacités des pays en développement à développer leurs industries et à promouvoir le travail décent, ainsi que le transfert potentiel de la production dans des pays qui ne respectent pas les normes fondamentales du travail.

29. Outre les questions de développement et d'environnement, la déclaration du G8 s'est attardée sur la situation actuelle en matière de « *paix et de sécurité internationales* », « *la prolifération des armes de destruction massive, le terrorisme, la criminalité internationale organisée (y compris le trafic de drogue) et la piraterie, ainsi que [...] les conflits politiques et ethniques* » (§ 27-42). Des paragraphes spécifiques sont consacrés au conflit en Afghanistan (§ 36) et au rôle du Pakistan (§ 37-38), au blocus de Gaza par Israël (§ 39), ainsi qu'au Myanmar, à la République kirghize, au Soudan et à Haïti.



## Autres points

30. L'élargissement de la consultation aux syndicats ou à d'autres organisations de la société civile n'est pas évoqué. Pendant ce temps, les employeurs renforcent leur influence sur le G20, comme le montrent la réunion des hôtes canadiens avec le « B-20 », un groupe de dirigeants d'entreprises, et l'organisation prévue d'une réunion de 100 chefs d'entreprises au sommet du G20 de Séoul en novembre 2010.

31. Après Séoul en 2010, le prochain sommet du G20 aura lieu en France en novembre 2011, puis au Mexique en 2012 (§ 48). Ce calendrier beaucoup plus tempéré que le rythme initial frénétique de trois sommets en dix mois constitue un signe supplémentaire de l'autosatisfaction du G20 quant au processus de reprise. La relation avec d'éventuelles réunions du G8 en 2011 demeure plutôt floue, puisque le premier paragraphe indique à nouveau que le G20 est la « *principale tribune pour la coopération économique internationale* », ce qui signifie peut-être que le G8 sera, comme à Muskoka, centré sur le développement, la sécurité et le changement climatique.